



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION du
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 17 SEPTEMBRE 2025

2025/050

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mme HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET – BAECKER SCHMITT – DE CORO - MM COULON - BECHARD – AUBIN – NEVEU - Mmes PANAFIEU - MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES - ARNAUD GIBOULET-MM REBUFFAT – ALTIER -

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN
Mme ARNAUD GIBOULET à M. TIXADOR
M. REBUFFAT à MME MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

Objet : Modification des statuts du SMEG

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1 et L.5211-20,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2015 par lequel le préfet du Gard a approuvé les statuts du syndicat mixte d'électricité du Gard,

VU la délibération n° 2025-51 en date d 20 mai 2025 par laque le syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts

CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications et ce conformément aux dispositions visées ci-dessous

CONSIDERANT les modifications proposées :

- Changement de dénomination du syndicat initié par la fédération national des syndicats d'énergie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG
- Apporter des précisions sur les articles présents
- Possibilité d'envisager des activités complémentaires

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'approuver la modification des statuts proposée par le syndicat mixte d'électricité du Gard, qui rentrera en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le maire,

Gilles TIXADOR

